

Évaluation de mi-parcours de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL)

FAITS SAILLANTS

Introduction

La Direction de l'évaluation de programme et de la gestion des risques du ministère de l'Éducation a procédé à l'évaluation de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir intitulée : « Au Québec, on bouge! » déposé en 2017 pour un échéancier culminant en 2027. Elle s'appuie sur le livre vert : « Le goût et le plaisir de bouger (2013) » et une large consultation menée à l'échelle provinciale auprès d'experts, de représentants d'autres ministères, d'entreprises privées et d'organisations agissant auprès des personnes âgées. Les cibles de la politique sont d'« *augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activité physique pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans* »¹ d'ici 2027.

Méthodologie

Le rapport s'appuie sur une méthodologie de collecte d'information qualitative et quantitative. Elle regroupe les données administratives des directions, une analyse documentaire et quatre sondages auprès de différents partenaires du Secteur du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air (SSLAPPA) (organismes, centres de services scolaires et commissions scolaires, entités de recherche, employés du SSLAPPA) pour un taux de réponse moyen de 52 %.

¹ Il est important de noter que les objectifs et les cibles de la PAPSL ne reposent pas sur une enquête spécifique qui établit des valeurs de référence claires. Cet enjeu entrave l'estimation précise des changements attendus d'ici 2027 et devra faire l'objet de réflexions en vue de l'évaluation sommative, prévue au terme de la Politique.

Résultats

Malgré une augmentation du budget consacré aux programmes en activité physique, au sport et au loisir de 54 M\$ en 2017 à 109 M\$ en 2022, aux mesures budgétaires de moins de 40 M\$ en 2019 à 254 M\$ en 2023 et un maintien du budget en infrastructure proportionnellement à la hausse des coûts des projets (40 %), l'atteinte des objectifs de la PAPSL en 2027 est peu probable selon les tendances observées grâce à l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC). La stabilité des données prépandémie indique que le rebond de pratique dès 2021 chez les 12 à 17 ans risque de se stabiliser autour de la moyenne historique. La stabilité observée chez les 18 ans et plus malgré la crise risque de se maintenir. Également, l'évolution du nombre de membres en fédération ne semble pas illustrer une accélération qui permettrait de supporter l'hypothèse selon laquelle la PAPSL serait en voie d'atteindre ses cibles chez les jeunes. Une analyse plus fine de la réalité permet de faire émerger des tendances de fond qui vont dans le sens d'une faible probabilité de voir les objectifs de la PAPSL être atteints.

- Selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021, le nombre de personnes aux comportements sédentaires² de 15 ans et plus est passé de 30 % à 37 % entre 2014 et 2021.
- Selon les données de Statistique Canada, l'évolution des dépenses en matière de loisir des ménages québécois proportionnellement à leurs dépenses totales diminue depuis 1997.
- Seulement 38 % des organismes sondés perçoivent une amélioration de l'accessibilité depuis la mise en place de la PAPSL.
- Selon les organismes sondés, le coût de participation (34 %) et la capacité des services offerts et les aménagements physiques des installations (25 %) sont les deux dimensions avec le plus faible niveau de satisfaction.

À ces défis s'ajoutent des opportunités dans l'angle mort du modèle québécois compétitif et organisé.

- Selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec (2016), les activités généralement pratiquées librement sont au moins aussi populaires, sinon plus populaires que celles qui se déroulent en contexte organisé.
- En moyenne, 62 % du financement du Ministère, entre 2018 et 2023, semble orienté vers les contextes de pratiques de « haut niveau » et de « compétition » au détriment des contextes de type « découvertes », « initiation » et « récréation ».
- Leurs avantages en termes d'accessibilité (coût, temps, etc.) semblent nourrir un intérêt de plus en plus important envers la pratique libre et auto-organisée.

² L'EQSP définit le niveau « sédentaire » comme « une pratique inférieure à une fois par semaine au cours des quatre semaines avant l'enquête ».

Conclusion

La présente évaluation de mi-parcours a permis de porter un jugement de mi-parcours sur la mise en œuvre, les effets et la pertinence de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (2017-2027). Il en ressort que l'atteinte des objectifs de cette politique est peu probable. Cependant, les constats établis mettent en lumière le besoin de leadership du Ministère afin de profiter de la popularité croissante de la pratique d'activités physiques libres et auto-organisées et de prioriser le besoin d'accroître l'engagement bénévole sur lequel s'appuie la capacité de nos partenaires. À terme (2027), une évaluation sommative permettra de porter un jugement éclairé sur l'efficacité de cette politique.

25-101-04_w1